

ACIDUL

Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'Université de Lausanne

AG ordinaire

17 octobre 2019 - 17h30

Procès-verbal

1. Accueil

Clémence Demay (CD) souhaite la bienvenue à tout le monde et présente les membres du comité.

2. Approbation de l'ordre du jour

CD propose de passer le point 10 de l'ordre du jour après le point 4. Pas d'opposition.

3. Validation du PV de l'AG ordinaire du 23 octobre 2018

La date, inscrite « 23 octobre 2017 », est modifiée en « 23 octobre 2018 ». Pour le reste, le PV est validé.

4. Rapport d'activité 18-19 et projets 19-20

CD résume le rapport d'activité, cf. le document spécifique, disponible sur notre site internet.

Alexey Evstratov (AE) annonce également la tenue du forum sur la relève du 5-6 décembre 2019.

Retour des commissions :

Recherche scientifique

- S'est concentrée sur les questions d'éthique, notamment en lien avec la recherche sur l'être humain. La Direction a mis en place une commission d'éthique interne « certifiante », visant à garantir certains critères notamment vis-à-vis de certaines revues scientifiques.

Qualité et valorisation

- Une révision du guide d'évaluation des cursus a eu lieu, dont le but a été de simplifier les processus.
- La commission a également été chargée de superviser le rapport sur l'auto-évaluation en vue de l'accréditation institutionnelle. Le processus débute l'année prochaine. Relevons que cette accréditation, loin d'être anecdotique, nous qualifie comme université au sens légal.

Alimentation/durabilité

- Le système « Recycle » est graduellement mis en place dans les cafétérias et remplacera bientôt l'ancien dispositif.
- Une charte pour une alimentation durable et équilibrée a été mise en place. L'alimentation devient donc un thème politique à l'UNIL, et non plus seulement la fourniture d'un pur service économique. Figure notamment dans la charte la diminution des protéines animales. Ce cadre sera obligatoire pour tout nouveau prestataire.
- En commission de durabilité, notre délégué relève que le GT communication ne sert pas à grand-chose pour l'instant.
- Le GT mobilité en commission de durabilité doit bientôt rendre une note à la Direction faisant une proposition pour limiter les transports de colloques etc., en particulier pour ce qui concerne les vols en avion.

Bibliothèque

- Le dossier principal est celui de l'extension de la BCUL. Le chantier a été légèrement retardé. Les collections et archives seront déplacées.
- Changement de politique concernant le FUNIL : le Conseil de Fondation n'acceptera plus les demandes inférieures à 3'000 CHF.
- Il existe une nouvelle plateforme d'*open access*.
- Evolution dans la gestion mémoires de masters, de plus en plus numérisés, avec conservation de 5 ans pour les mémoires papier et 10 pour les mémoires électroniques. Cela sera-t-il un problème à l'avenir pour démontrer que l'on a un master ou une thèse, en l'occurrence uniquement sous forme électronique, mais effacée des registres ?
- On relève aussi qu'il existe un problème d'accès aux mémoires et thèses en salle de consultation.

Enseignement :

- Le projet concernant l'anonymisation des examens est enfin passé.
- On constate qu'environ la moitié des mobilités étudiantes sont utilisées par des personnes issues de HEC.
- Le projet visant à rendre possible l'achèvement de bachelors en 6 ans est en bonne voie.

Egalité

- Une nouvelle Directive 0.4 a été adoptée. Celle-ci constitue une nouvelle base permettant à Direction de préciser certaines définitions. La commission a agi ici en appui du BEC.

- La commission avait un statut particulier et des missions contradictoires. Cela a été entretemps clarifié, et il s'agit aujourd'hui d'une commission au même titre que les autres.
- La commission s'est exprimée favorablement à l'extension des compétences du BEC à d'autres discriminations que celles fondées sur le genre/sexe.

Relève

- Tous les Décanats doivent s'exprimer sur leur politique de la relève d'ici la fin de l'année 2019. Ils doivent envoyer un rapport précisant la chose à la Commission, qui devra se prononcer. À voir les suites de l'affaire...
- *We Scientists 2035*, une nouvelle initiative internationale sous la forme de workshops, a été lancée. Les personnes intéressées peuvent contacter le Graduate Campus.

Retraites populaires

- Y sont discutés des thèmes importants, comme celui du taux LPP.
- Nous aurons la Présidence cette année.

5. Planification des postes du CI

Maximilien Stauber (MS) résume la problématique et le déroulement des événements de l'année écoulée.

- Une nouvelle directive de la Direction modifiant la procédure de confirmation MA-MER est entrée en vigueur en été 2018. Elle accorde un droit de veto aux Décanats concernant la procédure d'évaluation en vue de confirmation des MA.
- ACIDUL est montée au créneau auprès de la Direction.
- Suite à cela, 2 avis de droit ont été émis : l'un du Prof. Voutat, l'autre du Prof. Nguyen. Le comité s'est positionné en faveur de l'avis du Prof. Voutat.
- Le comité estime toutefois qu'une application rigide de la loi fait courir le risque que le statut de MA ne soit plus utilisé et soit remplacé p. ex. par celui de PA – avec moins de prérogatives et un salaire moindre – notamment dans les petites entités (p. ex. certaines sections de Lettres), celles-ci ne disposant pas de la masse nécessaire à effectuer un roulement entre postes à durée déterminée et à durée indéterminée.
- Il est nécessaire par conséquent pour le comité d'obtenir un positionnement de l'AG.

Deux professeurs ont été invités à s'exprimer successivement sur la question. Le Prof. Voutat expose et défend son point de vue, visant à ce que chaque MA ait le droit de demander une évaluation, conformément au RLUL. Le Prof. Lüthi, Doyen des Lettres, est favorable à un assouplissement des conditions, c'est-à-dire à l'admission du principe que certains postes MA ne sont pas voués à être stabilisés en MER, mais également favorable à l'extension de la durée de contrat MA à 6 ans.

Un débat suit ces interventions. On se trouve schématiquement devant le dilemme suivant :

- a) Moins de personnes en fonction, mais sur des postes plus stables.

- b) Plus de personnes (roulement), mais avec des contrats à durée déterminée

De nombreuses questions se posent lors du débat. Un élément ressort toutefois, à savoir que la LUL et le RLUL doivent être respectés. Hormis le principe de la légalité, il s'agit, de manière plus large, d'éviter que ne soit entamée la sécurité du droit au sein de l'institution, y compris pour toutes les potentielles instances futures.

Le vote est structuré de la manière suivante :

- Choix A : on combat la nouvelle Directive et on demande la stricte application du RLUL.
- Choix B : on admet la nouvelle Directive et l'on demande certains aménagements, comme p. ex. l'instauration d'une évaluation « light » et l'extension de la durée d'engagement à 6 ans.

On procède au vote, qui donne pour résultat :

- A : 21 voix / B : 0 voix / abstentions : 1

Le résultat est donc clair, et le comité en prendra acte dans ses actions futures.

6. Révision du règlement FSD

Le comité propose de modifier l'art. 4 en : « le montant maximal de l'aide est de 750 CHF par personne et par année académique ». Augmentation donc du montant maximal de 250 CHF par cas.

On procède au vote :

22 oui / 0 non / 1 abstention

Le règlement est donc modifié selon la proposition du comité.

7. Comptes 18-19, budget 19-20, rapport des vérificateurs

François Allisson lit le rapport des vérificateurs.

MS détaille les comptes et répond aux questions.

On procède au vote :

20 voix favorables, 2 abstentions.

Les comptes sont acceptés.

Concernant le budget, les gros changements sont l'augmentation de la rétrocession de la FAE ainsi que l'ouverture de la possibilité pour le comité d'obtenir un défraiement. Après débat, le poste « défraiement comité » est modifié en « créativité institutionnelle ». Le budget est validé tel quel.

8. Election du comité

Les membres actuels se représentent pour l'année académique 2019-2020.

Réélection en masse par acclamation.

9. Election des vérificateurs des comptes

François Allisson et Philippe Vonnard sont élus par acclamation.

10. Election des délégués auprès des commissions

Sont élues les personnes suivantes :

Enseignement : Timothy Bollé, Liliane Broye, Antoine Chollet, Clémence Demay

Recherche : Maxime Mellina, Liliane Broye, Cécile Heim, François Allisson

Qualité : Noémie Chardonnens, Amélie Stuby, Antoine Chollet, Maxime Mellina

Alimentation : Brian Favre

Bibliothèque : Francois Kay, William Barbey

Egalité : Clémence Demay, Stéfanie Braendly, Sabrina Roh, Armelle Weil en suppléante

Communication : inactive

Relations internationales : Pauline Monod, Maxime Mellina, Liliane Broye

Durabilité : Brian Favre, Amélie Stuby, Louise Hauptmann

Relève : Philippe Vonnard, Cécile Heim, Pauline Monod, Liliane Broye, Amélie Stuby. Il manque une personne de HEC et une personne de Géosciences. À trouver en cours d'année.

Sport : Cécile Heim, Francis Kay

Retraites : Maxime Mellina, Marius Kuster

11. Divers et propositions individuelles

- Maxime Mellina : souhaite que l'AG vote sur le fait que nos délégués aux Retraites Populaires demandent le désinvestissement des énergies fossiles. L'AG accepte.
- Liliane Broye : l'ADAS organise un cours/séminaire participatif sur l'intégration dans le Canton de Vaud. Beaucoup de membres viennent effectivement de l'étranger. ACIDUL sera tenue au courant.
- Liliane Broye : les doctorants de la FBM aimeraient soumettre au Décanat l'idée d'une 3^e catégorie de doctorants, similaire au FNS mais interne à l'UNIL. Le travail en cours est ACIDUL sera tenue au courant.
- Armelle Weil: la FAE a élaboré une campagne contre le harcèlement sexuel. Elle l'a soumise au comité d'ACIDUL afin qu'il se prononce sur le principe de rejoindre (et de co-financer) la campagne. Après étude de la chose, le comité s'est prononcé négativement. La campagne paraît inadéquate sur certains points. Elle paraîtra donc telle quelle dès fin octobre, mais sans l'indication d'ACIDUL.

La séance est levée à 21h.